

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 12
Date de convocation : 23/09/2013

L'an deux mille treize le 3 octobre à 20 h 45
le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué
s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. Dorick BARILLOT, Jean-Louis CLISSON, Patrick DECEMME, Christian BARITAUD, Gérard RIBOT , Michelle MEUNIER , Agathe NIVET , Erwan BARILLOT, Brigitte BERLAND , Marie-Line THEZARD, Pierre GEORGES, Christine NIVET.

Absents : MM. Guy MARQUET, Yvette MOYNET, Bertrand NAUDIER -
Secrétaire de séance : Brigitte BERLAND ****

Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.)

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'éventuel passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou. Celle-ci percevrait à la place des Communes le produit de la fiscalité sur les entreprises. Il expose les avantages et les inconvénients de ce changement. Cette décision appartient au seul Conseil Communautaire.

Révision du loyer du logement occupé par Mme Chanteloube - N° 1

Après délibération, le Conseil Municipal, compte tenu de l'indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction, prévue dans le bail, décide d'augmenter le montant du loyer suivant comme suit :

Locataire	Date révision	Ancien indice	Nouvel indice	Variation en %	Montant loyer avant révision	Montant loyer après révision	Période indice
Annie CHANTELOUBE	1 ^{ER} septembre 2013	122.37	124.25	+ 1.54	414.54	420.91	1 ^{er} trim.

Loyer d'octobre du logement du commerce- N° 2

Après délibération le Conseil Municipal décide que le loyer du mois d'octobre 2013 du logement lié au commerce 2 rue des Ormeaux ne sera pas demandé au locataire M. Philippe CLOUZEAU car les travaux d'aménagement de ce logement ne sont pas terminés.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2013

Projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire expose l'avancement de l'étude sur le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes et présente les documents établis par le cabinet d'architecture DUNE. Il invite les conseillers à faire part de leurs observations qui seront soumises au prochain comité de pilotage.

Extension du réseau électrique pour la future station d'épuration : N°3

Après étude du projet par le Conseil Municipal, le Maire est autorisé à signer la convention de financement de l'extension de réseau électrique avec GEREDIS et la Communauté de Communes du Cœur du Poitou nécessaire à l'alimentation de la future station d'épuration de la Roumarde dans le cadre des travaux d'assainissement collectif du Bourg. Le coût de cette extension (20 819 euros HT) sera pris en charge par GEREDIS et la Communauté de Communes.

Travaux au logement du commerce, 2 rue des Ormeaux: N° 4

Le devis de l'entreprise Fombelle de Limalonges, pour l'aménagement d'un petit coin cuisine indépendant de la partie commerce, d'un montant de 1 127.42 euros H.T. est accepté.

Montage des jeux pour enfants : N° 5

Compte-tenu du montant du devis reçu (1 200 euros H.T.) pour le montage des jeux pour enfants sur l'espace Michel Guyton derrière la salle des fêtes, ces travaux seront effectués par les employés communaux avec la location d'une mini-pelle pour effectuer le terrassement.

Diagnostic désamiantage de l'ancienne porcherie : N°6

Avant de faire procéder au désamiantage de l'ancienne porcherie acquise par la commune, il y a obligation de faire établir un diagnostic. Des devis seront demandés à plusieurs cabinets.

Demande acquisition logement locatif : N° 7

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire d'un logement appartenant à la Commune lui a indiqué qu'il serait peut-être intéressé pour faire l'acquisition du logement qu'il occupe.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge le Maire de contacter ce locataire pour savoir sous quelles conditions cette vente pourrait avoir lieu.